APPEL A CANDIDATURES POUR UNE RESIDENCE ARTISTIQUE PARTICIPATIVE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY-SUD (Ain)

Période concernée : année scolaire 2026-2027 et éventuellement 2027-2028

1. CONTEXTE DE L'APPEL A CANDIDATURE

1. Présentation de la communauté de communes Bugey-Sud

Située au sud-est du département de l'Ain, la communauté de communes Bugey-Sud est dominée par le Grand Colombier, dernier grand sommet du Jura (1 534m) et bordée par le Fleuve Rhône, trait d'union avec les départements de l'Isère et de la Savoie. Le territoire regroupe une mosaïque de milieux naturels exceptionnels autour de Belley, capitale historique du Bugey.

Il bénéficie d'une position géographique singulière, un espace préservé à égale distance de Lyon, Genève, Annecy et Grenoble (entre 1 h et 1 h 30 de trajet routier).
Bugey-Sud, d'une superficie de 624 km², est composé de 41 communes, comptant environ 34 000 habitants et organisé autour de 5 bassins de vie. Le territoire est donc peu dense (56 h/km²), avec une disparité nord – sud, soit une densité deux fois moins élevée que celle du département de l'Ain qui compte 112 h/km².

La communauté de communes est à dominante rurale fortement polarisé par Belley et avec une population vieillissante. 40 communes sur 41 ont moins de 1 500 habitants, avec deux unités urbaines : Belley (9 207 habitants) et Culoz-Béon (3 426 habitants), ainsi que quatre pôles secondaires dotés de commerces et de services.

Le territoire de Bugey-Sud offre des équipements culturels, principalement concentrés à Belley, et un réseau associatif solide.

La communauté de communes intervient dans le domaine culturel dans le fonctionnement de l'équipement communautaire de la Maison du Marais de Lavours et dans le soutien aux projets culturels par le biais d'un dispositif annuel de subvention.

Elle s'est dotée en 2022 d'une stratégie de protection et de valorisation des patrimoines axée autour de 3 grandes priorités :

- Fédérer les acteurs autour de projets de recherche, de transmission et de valorisation des patrimoines
- Accompagner la mise en valeur des patrimoines et la préservation des paysages
- Faire connaître et révéler les patrimoines de Bugey-Sud.

Elle a déposé sa candidature au label Pays d'Art et d'Histoire en 2024.

La communauté de communes s'est dotée, en septembre 2022, d'un Projet de Territoire à l'horizon 2030, basé sur une réflexion et un diagnostic partagé par l'ensemble des forces vives du territoire, définissant des orientations de moyen et long terme autour de trois grandes priorités :

- Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
- Organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

2. Le projet culturel de territoire

En complément de la démarche relative au projet de territoire, la communauté de communes Bugey-Sud a souhaité s'engager dans l'élaboration d'une stratégie culturelle avec la volonté de bâtir une politique territoriale avec les forces vives du territoire.

Cette démarche s'est inscrite pour la communauté de communes dans la continuité des actions et projets menés entre 2015 et 2020 autour des conventions d'éducation artistiques et culturelles signées avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), l'Education Nationale, la Direction départementale de la Cohésion sociale, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Ain. Celles-ci ont permis de développer des projets variés et d'amorcer un travail de fédération des acteurs permettant d'impliquer plus de 12 000 habitants sur la période 2015-2020.
L'échéance de cette convention, le renouvellement du mandat politique en 2020 et l'écriture du projet de territoire Bugey-Sud ont été l'occasion de réinterroger l'action de la communauté de communes Bugey-Sud avec la volonté d'écrire collectivement une véritable feuille de route culturelle, co-construire avec les acteurs, en sortant d'une logique d'opportunité et en donnant du sens à l'action.

La démarche d'élaboration de projet culturel de territoire, conduite de 2022 à 2024, a permis de déterminer 5 thématiques de travail prioritaires :

- La coopération entre les acteurs culturels du territoire,
- L'ancrage de l'offre culturelle dans le territoire,
- La reconnexion des enjeux du projet de territoire avec les enjeux et ressources culturelles locales,
- La création de nouvelles dynamiques intersectorielles et interdisciplinaires,
- La visibilité, la valorisation et l'activation des ressources culturelles locales.

Celles-ci ont été traduites en 3 axes de travail déclinés dans le projet culturel de territoire :

- Garantir l'équité d'accès à l'offre culturelle et favoriser le maillage territorial,
- Dynamiser le territoire et renforcer son attractivité,
- Favoriser la connaissance, l'appropriation du territoire et la participation.

L'ambition portée par le projet culturel de territoire de Bugey-Sud est que la culture rayonne sur l'ensemble des politiques publiques. Elle constitue un outil pour mobiliser, accompagner les transitions du territoire en s'attachant à favoriser :

- Le développement de la transversalité entre les différentes politiques publiques,
- L'appropriation et la participation des habitants (animation, médiation, expression des habitants).

Le Projet Culturel de Territoire doit ainsi permettre d'accompagner la mise en œuvre du projet de territoire de Bugey-Sud notamment au regard des principaux enjeux de transition auxquels le territoire est confronté : la préservation de l'environnement, la qualité de vie du territoire et le développement de son attractivité.

Dans ce contexte, la communauté de communes Bugey-Sud souhaite mettre en place une résidence artistique de territoire axée sur les thématiques de l'alimentation, en étroite

collaboration avec le Projet Agricole et Alimentaire Territorial et la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire.

3. Présentation du Projet Agricole et Alimentaire Territorial (PAAT).

Ce projet favorise l'essor d'un système alimentaire plus local, accessible à tous et respectueux des agriculteurs, de la santé humaine et de l'environnement.

La communauté de communes Bugey-Sud porte notamment les actions suivantes :

- Sensibilisation du territoire à l'alimentation durable : animations scolaires permettant de (re)faire le lien entre l'agriculture et l'alimentation, d'aborder les multiples dimensions de l'alimentation (sociale, santé, environnement), accompagnement des habitants à l'adoption d'une alimentation plus durable (projet Challenge Alimentation Durable)

- Travail avec les acteurs économiques sur les approvisionnements :

    - Cantines scolaires : actions visant à augmenter la part de produits durables dans les cantines scolaires : opération le Menu des Chefs (100% de produits locaux et 50% bio en valeur d'achat, pendant la semaine des Epicuriennes de Belley, accompagnements des communes dans la rédaction de leurs cahiers des charges, des cuisines centrales dans leurs stratégies d'approvisionnements …
    - Autres acteurs économiques de l'alimentation : liste de diffusion des surplus agricoles, enquête de terrain en cours auprès des restaurants et commerces sur leurs besoins en produits agricoles pour les rendre visibles.

- Limitation du gaspillage alimentaire : réalisation de diagnostic du gaspillage alimentaire dans les services de restauration scolaire.

- Accompagnement de projets des agriculteurs locaux pour s'adapter au changement climatique ou adopter des pratiques agroécologiques : ex-programme d'expérimentation de couverts végétaux en interculture avec une conférence Grand Public sur les Sols début 2026.

- Promotion de l'agriculture locale : avec une carte interactive des produits agricoles largement diffusée, le développement d'une relation de proximité avec les agriculteurs du territoire – lettre d'information, rencontre annuelle élus/agriculteurs.

Sur le territoire, d'autres dynamiques sont à souligner sur les thématiques alimentation / gastronomie :

- Le festival 'Les Epicuriennes, festival de la gastronomie' porté par la Ville de Belley.
  Chaque année, le festival met à l'honneur la gastronomie durant 4 jours avec au programme, marché des producteurs de la région, démonstrations des chefs et professionnels, Grand buffet, ateliers, concours amateurs et jeunes en formation, Menu des chefs dans les cantines. La prochaine édition du festival se tiendra en octobre 2026.

- Des ateliers cuisine avec diverses entrées (santé, environnement, social)
    - Cantine des découvertes portée par l'association du Conseil Citoyen de Belley (repas partagé autour de plats de cultures et pays différents, ateliers cuisines du monde) objectifs de favoriser la mixité sociale.
    - Actions santé environnement avec des ateliers cuisine mensuels à Belley et Culoz (publics en situation de fragilité psychologique ou isolement).
    - Ateliers cuisine de prévention du diabète par une diététicienne via la CPTS.
    - Ateliers cuisines dans le cadre du projet Challenge Alimentation Durable pour apprendre à manger mieux sans dépenser plus.

- Certains restaurateurs/diététiciens/nutritionnistes proposent également des ateliers cuisine payants : par exemple Les Epicurieux à Culoz ou le traiteur Olivier Ploton à travers le Lab avec une dimension plutôt gastronomique ou santé.

- Des rencontres et manifestations sur le thème de l'agriculture, l'alimentation organisées par les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (3 sur le territoire), les magasins de producteurs, les épiceries locales, les associations d'éducation à l'environnement (CPIE), comme par exemple la projection de films sur l'agriculture dans le cadre du festival AlimenTerre.

- Des actions de promotion des produits du terroir portés notamment par l'Office de tourisme (boutique, découverte des producteurs locaux avec Les Pieds dans le Local) mais également par des associations (ex La Route du Bugey avec la balade gourmande).

- Les événements traditionnels : fêtes du four, comice agricole…

- Différentes structures très « motrices » avec une politique forte en faveur de la durabilité de l'alimentation locale : agriculteurs pratiquant la vente directe ou le circuit court ou produisant sous label, cantine 100% bio et locale, épiceries, citoyens qui s'organisent pour acheter en commun des produits de qualité (Association le Village des Familles).

4. Candidature au label Pays d'Art et d'Histoire (PAH).

La communauté de communes Bugey-Sud est candidate au label Pays d'Art et d'Histoire. Dans ce cadre, un dossier de candidature basé sur le récit de territoire et un inventaire des patrimoines doivent être réalisés.

L'inventaire des patrimoines prend notamment la forme d'une carte collaborative des patrimoines avec la participation des habitants et associations patrimoniales locales.

Le dossier de candidature sera rédigé en interne sur un temps long de 3 à 4 ans en se nourrissant des expériences et récits du territoire collectés auprès des habitants sur différentes thématiques patrimoniales.

2. OBJECTIFS DE LA RESIDENCE ARTISTIQUE

Le Bugey-Sud est un territoire où l'on cultive depuis longtemps : l'art du bien manger, du bien vivre, et surtout, du vivre ensemble. Historiquement marqué par une tradition gastronomique reconnue, il a vu naître à Belley le célèbre Jean Anthelme Brillat-Savarin, auteur de La Physiologie du goût, et a longtemps été mis en lumière par de grandes tables, comme celle du restaurant Pernollet. Ce récit culinaire, empreint de raffinement et de notoriété, continue de nourrir l'image du territoire.

Mais derrière cette mémoire patrimoniale valorisée se tisse un autre récit, plus discret, mais tout aussi essentiel : celui des gestes du quotidien, des traditions rurales, des pratiques collectives, de l'agriculture et de la polyculture qui font perdurer une culture de la convivialité et de la solidarité. Les fêtes du four, qui subsistent encore aujourd'hui dans plusieurs villages, en sont un symbole fort : elles rappellent une alimentation liée au cycle des saisons, aux savoir-faire partagés, à la communauté.

Ces dimensions, trop souvent mises en arrière-plan face à l'histoire « officielle » de la gastronomie, sont pourtant au cœur de ce qui fait aujourd'hui la richesse vivante du territoire. Dans un contexte marqué par de profonds bouleversements — climatiques, agricoles, sociaux, alimentaires — il semble plus que jamais nécessaire de croiser les mémoires, les récits, les pratiques pour mieux comprendre où nous en sommes… et où nous souhaitons aller.

Cette résidence artistique se propose ainsi comme un laboratoire sensible et collectif pour interroger l'histoire alimentaire du Bugey-Sud, revisiter ses mythes, documenter ses réalités, et faire émerger

de nouvelles formes de récit, plus ancrées, plus inclusives, plus proches des enjeux actuels : santé, agriculture, circuits courts, justice alimentaire, transmission des savoirs et lien au vivant.

Les produits, les recettes d'hier et d'aujourd'hui, les traditions, les paysages, mais surtout les acteurs, ceux qui produisent, ceux qui transforment, ceux qui consomment, seront au cœur du processus de création.

Ce projet s'inscrit à la croisée de plusieurs politiques publiques structurantes : le Projet Culturel de Territoire, le Projet Alimentaire Territorial (PAT), et la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, dans laquelle il viendra nourrir notamment le volet patrimoine immatériel.

En mettant en dialogue passé et présent, gestes d'exception et gestes du quotidien, cette résidence propose de réconcilier les multiples facettes de notre rapport à l'alimentation pour inventer ensemble un récit commun, vibrant, fidèle à la réalité du territoire, mais aussi ouvert aux imaginaires de demain.

La résidence artistique a pour objectif de participer à la mise en place d'un inventaire sensible du patrimoine alimentaire du territoire pour révéler, documenter et transmettre les pratiques, savoir-faire, recettes et récits liés aux différentes pratiques alimentaires sur le territoire.

Les objectifs visés sont de :

- Valoriser les ressources culturelles locales :
    - Encourager l'expression des savoir-faire et traditions des habitants.
    - Favoriser leur participation active et leur contribution au projet.
    - Proposer une expérience artistique collective pour les habitants en s'appuyant sur les piliers de l'éducation artistique et culturelle :
        - Encourager la réflexion et le développement de l'esprit critique par l'apport de connaissances ;
        - La rencontre avec les œuvres, les artistes et lieux où s'exprime la culture, à travers la pratique et le processus de création,
        - Donner à voir des formes de création (spectacles, performances, expositions…).

- Participer à la construction d'un récit partagé de territoire :
    - Fédérer les habitants et les acteurs locaux autour d'un projet commun
    - Renforcer les liens sociaux par des temps d'échange, de convivialité et de rencontre entre habitants de toutes générations et cultures.

- Susciter l'envie de manger durable
    - Impliquer les habitants, notamment les publics éloignés, dans une réflexion sur les enjeux d'une alimentation locale, durable et de qualité.
    - Donner envie de faire évoluer son alimentation. Les arguments environnementaux et de santé publique s'avèrent insuffisants ; souvent perçus comme des discours culpabilisateurs et moralisants. L'objectif est, grâce à la médiation artistique et son pouvoir émotionnel, de permettre aux habitants de s'approprier leur patrimoine alimentaire local, pour se sentir plus à même de s'engager dans des comportements alimentaires durables

- Développer la coopération et la transversalité :
    - Développer des synergies entre les différents acteurs du territoire (associatifs, culturels, agricoles, éducatifs…) en s'appuyant sur une approche transversale et non cloisonnée.

- Favoriser l'ancrage territorial :
    - Etendre la résidence artistique sur l'ensemble des bassins de vie de Bugey-Sud.
    - Favoriser l'appropriation du projet par les communes et les habitants.

3. **PERSONNES CONCERNEES :**

La résidence doit s'adresser à l'ensemble des habitants de Bugey-Sud, dans leur diversité.
Néanmoins, pour cette résidence, la communauté de communes souhaite qu'une attention particulière soit portée aux familles (lien parents-enfants), aux personnes en situation de précarité et de fragilité, aux habitants du quartier prioritaire de la politique de la ville, aux séniors, aux personnes en situation de handicap et d'une manière générale aux habitants ne fréquentant pas habituellement les équipements municipaux ou intercommunaux ou les actions proposées (cafés, buvettes, fêtes de village, terrains multisports….). Des propositions sont également attendues en direction des scolaires du 1er et 2nd degré.

Il est précisé qu'il n'est pas attendu de mobiliser l'ensemble de ces profils d'habitants. Toutefois, les choix de mobilisation de telle ou telle catégorie de personnes doivent être argumentés dans la note d'intention.

4. **PARTENARIATS ENVISAGES :**

Afin de mobiliser les habitants, la communauté de communes souhaite associer au projet des acteurs du champ agricole, alimentaire, social, culturel, touristique… afin de déterminer avec eux :

- Leur volonté ou non de contribuer au projet en tant que référents locaux,
- Les formes de cette contribution possibles,
- Le statut de leur contribution suivant qu'elle s'inscrit dans leur programme d'activité ou qu'elle suppose une activité exceptionnelle à financer.

Parmi ces acteurs sont notamment ciblés :

- Les communes de Bugey-Sud, notamment celles partenaires de l'opération « Le menu du chef », », les acteurs de la restauration collective (cuisines centrales, EHPAD de Belley et Champagne, Centre hospitalier, lycées, collèges…),
- La ville de Belley et ses équipements culturels et sociaux (médiathèque, Intégral, Conservatoire, CCAS dont le Centre social de Belley),
- Les structures de lecture publique du territoire (Médiathèques de Brégnier-Cordon, du Valromey et de Culoz et autres bibliothèques via la Médiathèque Départementale),
- Les partenaires culturels et sociaux réguliers de Bugey-Sud et notamment : les espaces de vie sociaux (Ainterlude, Foyer Rural de Ceyzérieu), le conseil citoyen du quartier prioritaire de Belley, des associations culturelles accompagnées par la CCBS…,
- Les structures petite enfance, enfance/jeunesse (centre social, accueils de loisirs, multi-accueils, RPE, espaces de vie sociale)
- Les structures éducatives du 1er et 2nd degré,
- Les structures agricoles ou associations de producteurs, magasin de producteur, coopératives (Fruitière du Valromey…),
- Les artisans et métiers de bouche, les acteurs de la transformation & distribution alimentaire,
- L'Office de tourisme et ses partenaires (restaurateurs…).

La note d'intention devra préciser la temporalité et les modalités envisagées de leur mobilisation.

5. ORIENTATIONS RELATIVES AUX MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA RESIDENCE

La communauté de communes Bugey Sud assure la coordination du projet culturel de territoire.

A ce titre, un chef de projet sera désigné pour le suivi de la résidence.

La communauté de communes a pour missions, en collaboration avec l'équipe artistique et les partenaires du projet :

- D'organiser des temps de rencontre avec l'équipe artistique pour présenter le projet aux partenaires et faire émerger des coopérations ;
- De faciliter la participation des acteurs locaux dans la préparation et le déroulement des événements (sensibilisation, réunions…) ;
- De concourir au développement des actions en résonance du projet : événements, rencontres… ;
- D'assurer la disponibilité des lieux d'activités ;
- D'assurer l'accueil des artistes : hébergement, repas, planning… ;
- D'évaluer le projet.

A ce titre, le chef de projet doit avoir un lien permanent avec le coordinateur de l'équipe artistique.

En termes de modalités de mise en œuvre du projet par l'équipe artistique, il est attendu :

- Une phase d'immersion sur le territoire (rencontres préalables avec les acteurs du territoire, réunions préparatoires avec les partenaires mobilisés) : *période envisagée entre mai / août*
    - Objectifs :
        - Identifier les prérequis nécessaires pour la mise en œuvre du projet et s'appuyer sur les ressources et compétences locales pour finaliser le projet de résidence et les actions d'information, de sensibilisation et de formation éventuelles à mettre en œuvre

- Une phase préparatoire intégrant rencontres, temps de sensibilisation / formation des partenaires mobilisés (ex enseignants, professionnels de la culture, de l'éducation populaire…) : *période envisagée au plus tard en septembre*
    - Objectifs :
        - Favoriser le lien, la connaissance entre partenaires locaux et équipe artistique,
        - Préciser les modalités d'interventions artistiques auprès des publics
        - Apporter du contenu aux référents sur le projet afin de permettre une appropriation de celui-ci en leur proposant par exemple méthodes et outils pour préparer et sensibiliser les publics.

- Un lancement du projet : *période envisagée début octobre*
    - Objectifs :
        - Donner de la visibilité au projet
        - Etablir les premiers contacts avec les publics

- Le temps de résidence - intervention auprès des publics : *période envisagée à partir d'octobre*

- Des temps de valorisation des étapes du projet, de restitution(s), et livrables du projet : *à définir*
    - Objectifs :
        - Proposer des temps de visibilité fort du projet,
        - Garder une trace du projet,
        - Favoriser la rencontre et le partage entre les publics, les habitants.

      Une attention particulière sera portée sur l'investissement de lieux patrimoniaux dans la mise en œuvre de temps de restitution (expositions, parcours, représentations, formes innovantes de rencontre et de médiation…). L'équipe artistique pourra notamment s'appuyer sur des événements du territoire.

      Il est attendu que les propositions de restitution viennent nourrir l'inventaire participatif du patrimoine et que celles-ci permettent de conserver des traces pérennes du projet qui fassent sens pour les habitants et acteurs impliqués dans le projet.

6. BUDGET AFFECTE AU PROJET

Une enveloppe prévisionnelle de 35 000 € TTC sera dévolue à l'équipe sélectionnée pour l'ensemble de la résidence pour l'année scolaire 2026-2027. Pour conduire à bien ce projet, la communauté de communes sollicitera des financements de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de l'Ain ainsi que du programme européen LEADER. De plus, cette résidence est également susceptible de s'inscrire dans le cadre d'une future convention d'appui au projet culturel de territoire.

Il est précisé que la communauté de communes souhaite se laisser la possibilité de prolonger cette résidence sur une deuxième année.

L'enveloppe prévisionnelle comprend les postes suivants :

- Rémunération artistique, médiation
- Coordination / animation
- Logistique
- Hébergement, repas, transports
- Temps de préparation
- Toute autre dépense liée au projet (matériel, scénographie…)

Ce montant intègre l'éventuelle part reversée aux acteurs locaux pré-identifiés pour les actions exceptionnelles qu'ils pourraient mettre en coopération avec l'équipe en résidence.

Il est précisé que la communauté de communes ne dispose pas de ressource technique et humaine interne dans le domaine du spectacle vivant.

Les ressources locales pourront être mobilisées en fonction des partenariats élaborés notamment via les équipements et équipes techniques des ressources disponibles sur Bugey Sud.

La structure qui postule pourra solliciter ou se faire accompagner par la CCBS pour solliciter d'autres sources de financements.

7. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les candidats doivent avoir une structure porteuse. Les personnes physiques ne peuvent postuler, seules les personnes morales avec une personnalité juridique sont éligibles.

Le collectif doit être composé d'artistes professionnels, en mesure d'intervenir auprès de publics diversifiés et sur l'ensemble du territoire. Un coordinateur du projet au sein de l'équipe artistique devra être désigné.

Il sera notamment en charge :
- des rencontres préparatoires avec les partenaires locaux du projet,
- de la constitution et de l'animation d'une équipe artistique et de son éventuel ajustement en prenant en compte les enjeux et volontés locales,
- de la coordination artistique du /des temps et projets de valorisation et de restitution.

8. CRITERES ET MODALITES DE SELECTION

Critères d'examen des candidatures et propositions :

- Champ artistique : il n'est pas privilégié de champ artistique**. Néanmoins, un chercheur et/ou laboratoire de recherche en lien avec le milieu universitaire pourrait être associé de manière ponctuelle ou permanente à l'équipe artistique.**

- Projet artistique :

    - Le projet repose sur une équipe artistique professionnelle avec un coordinateur et un collectif d'artistes permettant un déploiement du projet auprès des publics cibles du projet.
    - Intérêt, singularité et qualité de la proposition artistique.
    - Capacité de l'équipe à conduire un projet d'éducation artistique et culturelle auprès de différents publics, en particulier des publics éloignés de la culture et du public scolaire.

- Compréhensions des enjeux du territoire et capacité à intégrer les ressources de celui-ci

- Médiation et capacité à gérer des projets participatifs : implication et concertation avec les acteurs et artistes locaux pour la mise en œuvre concrète des actions et la possibilité de les pérenniser dans le cadre d'une réappropriation par les acteurs locaux...

- Pratique : le projet devra proposer des temps de pratique pour les publics avec un nombre d'heures suffisant pour leur permettre de participer à un processus de création collectif.

- Faisabilité du projet : budget, capacité de mobilité des publics, capacité de proposer des formes artistiques pouvant facilement être décentralisées sur les territoires, dans des lieux non-dédiés…

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection composé de techniciens, d'élus et de partenaires institutionnels et locaux.

A l'issue de cette première phase d'examen des candidatures, la communauté de communes se réserve la possibilité d'auditionner 3 à 5 candidats. Ceux-ci pourront être amenés à compléter leurs dossiers avant cette phase d'audition. Il est précisé que les auditions pourront se faire en présentiel ou en visio-conférence.

Contenu du dossier de candidature :

- Fiche de renseignement :
    - Nom de la structure porteuse
    - Statut juridique
    - Date de création
    - Représentant moral
    - N° SIRET
    - Adresse postale de correspondance
    - Tél
    - Mail
    - Site Internet
    - Licences entrepreneurs du spectacle vivant

- Présentation de l'équipe artistique :
    - Composition et présentation détaillée de l'équipe et de chacun de ses membres, identifiant les compétences et domaines artistiques et/ou scientifiques de chacun (dont CV)
    - Compétences en matière de méthodologie, de co-construction et de coordination, d'intervention auprès des habitants

- Références comparables ou inspirantes de projets menés dans des territoires, avec des illustrations (vidéos, photos…), permettant d'appréhender l'approche de l'équipe, de sa capacité de s'inscrire dans les enjeux territoriaux.

- Une note de présentation du projet comprenant :
    - Note d'intention artistique présentation des orientations artistiques du projet proposé, prenant en compte les spécificités du territoire et des publics,
    - Présentation des modalités de mise en œuvre du projet, des modalités d'intervention auprès des publics et nombre d'heures / jours prévisionnels affectés
    - Personnes auprès desquelles chaque membre de l'équipe artistique est en mesure d'intervenir
    - Conditions matérielles du projet : matériel fourni / matériel à fournir en local

- Un calendrier global indicatif (dont la disponibilité de l'équipe sur le calendrier) intégrant une perspective de continuité de la résidence sur une 2ème année.

- Budget de fonctionnement de la structure porteuse

- Budget prévisionnel du projet

Remise des candidatures

Les candidatures sont à adresser au plus tard le **20 février 2026** par courrier ou par mail aux adresses suivantes :

Communauté de communes BUGEY SUD Service tourisme/culture
34 grande rue
01300 BELLEY
m.koch@ccbugeysud.com

9. CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA PROCEDURE DE CANDIDATURE ET DE SELECTION

- Lancement de l'appel à projets : 22 décembre 2025
- Réception des candidatures : 20 février 2026 à 12h
- Analyse des candidatures, présélection : fin février 2026
- Rencontre des équipes artistiques présélectionnées : mars 2026
- Choix de l'équipe artistique : mars 2026

10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

Mathilde KOCH – Chargée de mission projet culturel de territoire et éducation artistique et culturelle m.koch@ccbugeysud.com / 06 12 03 09 73

11. ANNEXES :

- Projet culturel de territoire Bugey-Sud
- Fiche 1 – Présentation du périmètre et motivation de la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire
- Présentation du PAAT, de la carte interactive des produits agricoles, et des principaux projets en lien (note sur le projet des couverts végétaux ou du challenge alimentation durable)
- Lien vers la carte collaborative du patrimoine : https://ccbugeysud.com/decouvrir/carte-collaborative-des-patrimoines/
- Lien vers la carte interactive des produits agricoles : https://ccbugeysud.com/actualites/nouveau-decouvrez-la-carte-interactive-des-produits-agricoles-de-bugey-sud/